

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1198 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances;

n° 1198

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 septembre 1938

Numéro JO
n° 505 du 31/12/1938

Date du numéro
31 décembre 1938

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884.

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er, — Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances: 1° Le décret du 5 novembre 1938 modifiant les règles d'attribution de indemnité pour charges militaires attribuée aux militaires de la gendarmerie servant aux colonies : 2° Le décret du 12 novembre 1938 portant extension de la réglementation en vigueur pour les marchés de Etat aux marchés des collectivités locales et des établissements publics (voir Journal officiel de la République française du 13 novembre 1928, page 12880) : 3° Le décret du 12 novembre 1938 portant revision des programmes de travaux publics (voir Journal officiel de la République française du 13 novembre 1938, page 12883); 4° Le décret du 12 novembre 1938 portant classement de la station climatique de Biarritz. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie apres avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires,

Pour le Gouverneur en tournéeL'Administrateur en chef Henri Jourdain, chargé de l'expédition des affaires courantes, Henri Jourdain.